

Filière Ameublement

Conférence de presse 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marché du meuble 2025 : des signes de stabilisation et une filière mobilisée pour rétablir l'équité

- À l'issue de la conférence de presse annuelle de la filière ameublement, l'Ameublement français, la CNEF et l'IPEA ont présenté les résultats du marché du meuble pour l'année 2025.
- Dans un contexte économique encore contraint, le marché de l'ameublement a enregistré en 2025 un recul beaucoup moins prononcé que l'année précédente, grâce à cinq mois consécutifs de croissance au second semestre, pour la première fois depuis 2022.
- Fabricants et distributeurs ont alerté sur l'intensification des pratiques déloyales des marketplaces chinoises dont TEMU et appelé à des mesures rapides pour rétablir des conditions de concurrence équitables.

Paris, le 3 février 2025 - Le marché du meuble limite sa baisse en 2025 à -1,8 %, pour atteindre 13,6 milliards d'euros.

Après un recul marqué en 2024 (-5,1 %), la perte d'activité, estimée à environ 250 millions d'euros, reste contenue et le marché demeure légèrement supérieur à son niveau de 2019, avant la crise sanitaire et l'épisode inflationniste.

L'année est marquée par un net retournement de tendance au second semestre, avec cinq mois consécutifs de légère croissance entre juillet et novembre. Cette amélioration intervient malgré un marché immobilier encore fragile, notamment dans le neuf, confirmant la capacité de résistance de la filière.

Le segment de la cuisine se distingue en 2025 en retrouvant le chemin de la croissance (+2,0 %), porté par la performance des spécialistes tout au long de l'année et le redressement de la grande distribution ameublement à partir de l'été. À l'inverse, les autres segments restent orientés à la baisse, dans un contexte de consommation encore prudent.

Guenhaël Seveno, Président de l'IPEA, analyse : *« Après deux années de fort ajustement, le marché de l'ameublement montre en 2025 des signes tangibles de stabilisation. La dynamique du second semestre et la reprise de la cuisine confirment que le point bas est sans doute derrière nous, même si la reprise reste progressive et encore fragile. »*

Une filière mobilisée pour accompagner la reprise et faire respecter les règles du marché

Face à une demande encore contrainte, les professionnels de l'ameublement ont poursuivi en 2025 leurs efforts pour soutenir l'activité : ajustements de prix, opérations promotionnelles ciblées, solutions de financement et adaptation de l'offre aux usages et aux contraintes budgétaires des ménages. Ces initiatives ont contribué à limiter le recul du marché et à accompagner le redressement observé au second semestre.

Dans le même temps, la filière fait face à une montée en puissance rapide des marketplaces chinoises, en particulier Temu, dont le développement touche désormais significativement l'équipement de la maison. En 2025, 37 % des Français ont réalisé un achat sur Temu ou Shein, y compris des produits d'ameublement, souvent à très bas prix et livrés sous forme de petits colis échappant largement aux contrôles.

Les investigations menées par l'Ameublement français et la CNEF, appuyées par des tests réalisés par le FCBA, ont mis en évidence des pratiques récurrentes et documentées :

- Produits non conformes aux normes de sécurité, notamment sur des articles destinés aux enfants (lits superposés, tables à langer), présentant des risques avérés
- Offres trompeuses sur la nature ou la qualité des produits (épaisseur, matériaux, certifications environnementales revendiquées sans fondement)
- Contrefaçons, portant atteinte au design et à la propriété intellectuelle des marques françaises
- Fraudes présumées à la TVA et à l'éco-contribution, ces obligations n'étant pas affichées donc probablement pas acquittées, alors qu'elles s'imposent à tous les metteurs sur le marché

Au-delà des enjeux économiques et sociaux, ces pratiques posent également un problème environnemental majeur. La faible durabilité de nombreux produits vendus sur ces plateformes favorise une logique de meubles « jetables », générant un volume croissant de déchets dont la gestion est aujourd'hui supportée par les acteurs français respectueux de la filière REP ameublement.

Arnaud Visse, Président d'Ameublement français, souligne : « *Les plateformes chinoises bénéficient aujourd'hui de distorsions de concurrence majeures. Les produits qu'elles commercialisent ne respectent souvent ni nos règles, ni nos normes, ni nos obligations fiscales et environnementales. Cette situation pénalise les entreprises responsables et expose les consommateurs à des risques concrets.* »

Didier Baumgarten, Président de la CNEF, ajoute : « *Le développement de ces plateformes repose sur un contournement massif des règles qui s'imposent à tous les acteurs du marché français et européen. Cette concurrence déloyale fragilise les entreprises qui respectent la loi et crée un préjudice croissant aux acteurs du commerce responsable.* »

Face à ces dérives, fabricants et distributeurs appellent à des actions concrètes et rapides pour rétablir l'équité du marché :

- La pérennisation de l'éco-contribution visible, outil essentiel de transparence et de lutte contre la fraude ;
- Le renforcement des contrôles sur les produits importés hors Union européenne, alors que seuls 0,0082 % des flux ont été contrôlés en 2024 ;
- Une responsabilisation accrue des plateformes via une application plus opérationnelle du Digital Services Act, incluant la possibilité de suspension en cas d'infractions graves et répétées.

Ils saluent l'instauration annoncée d'une taxe européenne sur les petits colis extra-européens à partir de juillet 2026, première étape permettant de financer davantage de contrôles et d'engager un rééquilibrage des conditions de concurrence.

Didier Baumgarten, Président de la CNEF, explique : « *La filière ameublement investit durablement dans la qualité, la sécurité des produits, l'éco-conception et l'emploi. La reprise engagée ne pourra se consolider que si les règles sont effectivement respectées par tous. Il en va de la compétitivité de nos entreprises, de la protection des consommateurs et de l'impact environnemental de la consommation d'ameublement.* »

Arnaud Visse, Président d'Ameublement français, conclut : « *Les entreprises de l'ameublement ont pris toute leur part pour adapter leur offre, investir dans des produits plus durables et répondre aux attentes de leurs consommateurs. Pour transformer les premiers signes de stabilisation en reprise durable, il est indispensable que ces efforts soient accompagnés par une application équitable des règles du marché.* »

A propos

L'Ameublement français

L'Ameublement français est l'organisation professionnelle des acteurs de la fabrication d'ameublement et de l'aménagement des espaces de vie.

Accélérateur de son industrie, l'Ameublement facilite la conquête de ses adhérents vers les marchés nationaux et internationaux, encourage l'innovation et les savoir-faire afin de s'adapter aux enjeux de demain.

L'Ameublement français met à leur disposition des ressources et initie des actions collectives favorisant le partage avec tous les acteurs de la chaîne de valeur, de l'objet au projet. Convaincu de la force du collectif, l'Ameublement français est un acteur engagé sur les scènes politiques, économiques, et sociales pour faire rayonner l'excellence industrielle et l'art de vivre à la française.

La CNEF

La CNEF (Confédération Nationale de l'Équipement du Foyer) rassemble 70 enseignes et 7500 magasins d'ameublement et accessoires d'intérieur, électroménager, cuisines, literie, téléphonie, luminaire, revêtement de sols et murs, employant 133 000 salariés couverts par les deux conventions collectives des distributions d'ameublement et de l'électrodomestique. Elle est l'interlocutrice de référence des pouvoirs publics et autres parties prenantes pour tous les sujets relatifs à l'équipement du foyer. Elle est membre du Conseil National du Commerce, du Conseil National de la Consommation section non alimentaire, de la Commission des Comptes commerciaux de la Nation et administratrice de l'OPCCommerce. Dotée d'une feuille de route ambitieuse à horizon 2030, elle fournit d'ores et déjà à ses adhérents un ensemble de prestations complètes en matière sociale, économiques, réglementaires, environnementales.

L'IPEA

L'IPEA (Institut de Prospective et d'Études de l'Ameublement) est l'unique Institut spécialisé sur l'ameublement et la décoration en France. Fort de ses enquêtes consommateurs régulières et du déclaratif mensuel des ventes des principaux



**l'Ameublement
français**



distributeurs, l'IPEA élabore les indicateurs de conjoncture mensuels et annuels, publie des études sur les marchés de la maison et suit les tendances du marché de l'ameublement.

Contacts presse

Image Sept

Anatole FLAHAULT

☎ 01 53 70 74 26 ✉ aflahault@image7.fr